

porteraient candidats au conseil, si ce dernier était élargi et si on lui octroyait une plus grande responsabilité en matière de pouvoir exécutif. Je suis persuadé qu'il s'attendait à une réponse négative. Mais on lui a répondu dans l'affirmative, car il y a des gens qui sont prêts à aller de l'avant, si le ministre voulait seulement prendre l'initiative de la chose et apporter les modifications nécessaires à la loi sur le Yukon, pour autoriser une plus grande responsabilité du point de vue exécutif. Il n'y a aucune raison d'hésiter tellement à céder le pouvoir, si c'est vraiment de pouvoir qu'il s'agit. Les rouages ministériels sont en place et fonctionnent sans heurts depuis nombre d'années. Ils continueront de le faire, une fois que le pouvoir exécutif aura été graduellement transféré. Il n'y a aucune raison de croire que la compétence administrative actuelle de la structure officielle du Yukon cessera le jour où le ministre se décidera à élargir ses vues sur la question.

Il en est de même pour les Territoires du Nord-Ouest. Au lieu de s'acheminer vers des réformes, le ministre fait marche arrière et prend des mesures rétrogrades. Je ne parle pas d'améliorations mécaniques, mais de réformes dans le processus démocratique même.

Le ministre a nommé un nouveau commissaire et je m'en suis réjoui. Je ne trouve rien à redire à cette nomination pour le moment, mais la chose est possible dans l'avenir. Le titulaire est un conservateur et le ministre le savait. Il sera vraisemblablement beaucoup plus loyal envers le ministre que certaines personnes que j'ai vues ces derniers jours et il ne changera pas d'attitude dans l'exercice de ses fonctions. Il se conformera aux instructions qu'on lui donnera et, s'il diffère d'opinion avec le ministre, il le lui dira et démissionnera. Le ministre verra que ses instructions seront remplies, et c'est ce que je reproche à tout le système.

Le ministre, sur le conseil de ses fonctionnaires, tire les ficelles et le conseil qui siège à Whitehorse se contente d'entériner les mesures préparées et élaborées à Ottawa, transmises par les filiales administratives et déposées sur la table du Conseil. Une proposition est acceptée à condition d'être approuvée et ratifiée par Ottawa, sinon on ne pourra y donner suite.

Ce régime est tout à fait incompatible avec notre mode de vie. Lorsque j'entends les députés de la province de Québec dire qu'ils se sentent en quelque sorte délaissés, nous ressentons le même isolement. Cet isolement est accru par la simple futilité d'avoir à soumettre toute initiative au Grand Frère ici à

Ottawa. Le Conseil doit se contenter de rouages insipides pour adopter des motions exprimant nos regrets ou présentant une recommandation dont on ne tient jamais compte.

Voilà, pour nous, une entreprise beaucoup trop coûteuse. Je suis heureux que le ministre en ait parlé. Je fais ici mention de l'établissement correctionnel que l'on va construire à White Horse et qui promet d'être le plus beau bâtiment du Territoire du Yukon. Loin de moi l'idée de nier le besoin d'une réforme de nos institutions pénitentiaires. Dieu sait si cela s'impose dans les Territoires du Nord. Mais avant de songer à construire une institution si confortable qu'elle risque d'encourager les gens à aller y vivre, il convient de réfléchir. Dans le journal de White Horse qui reproduisait le plan de cette institution à sécurité minimum, la légende se lisait comme suit: «Réservez deux chambres avec vue sur l'extérieur». La prochaine fois que le ministre viendra à White Horse, qu'il en profite pour observer ce qui se sera produit.

**L'hon. M. Laing:** J'en suis effrayé d'avance.

**M. Nielsen:** Le ministre a bien raison. J'ignore quel genre d'institution on construit dans les Territoires du Nord-Ouest...

**M. Orange:** Le même genre que chez vous.

**M. Nielsen:** Si c'est une institution comme celle-ci, je suis persuadé que la population tout entière va demander l'autorisation d'habiter ce qui sera l'une des plus magnifiques résidences de la région. Ce à quoi je veux en venir, c'est que si le pouvoir de décision des autorités locales avait été plus vaste, s'il y avait eu plus de pouvoir exécutif sur place, pareille chose ne se serait pas produite.

**Le président suppléant (M. Richard):** A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable député est expiré.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je ne veux pas retenir l'attention du comité trop longtemps, mais je ne puis permettre que ces intéressantes prévisions budgétaires soient approuvées sans faire quelques observations, sans poser au ministre quelques questions, ni sans formuler quelques suggestions.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre de la vigueur avec laquelle il dirige les services dont il a la charge et signaler l'appui compétent et efficace que ses fonctionnaires lui accordent. L'honorable député est né deux générations après le député de Kootenay-Ouest, mais il a beaucoup appris de notre génération en Colombie-Britannique. Il est issu d'une famille de pionniers et je sais qu'il